

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un No. » 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

2) centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 632, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIÈGE, ANVERS, GAND), departure times (Matin, Relevée), and prices for various classes (D'ANS à, BERL., DILIG., CH.-A-B., WAGG.).

FRANCE. — Paris le 26 août.

On a publié hier soir le bulletin suivant de la santé de L. A. R. :

« Les accidents qui s'étaient montrés après l'accouchement de S. A. R. M^{me} la duchesse d'Orléans, ont complètement disparu dans la soirée. La nuit a été bonne. L'état de S. A. R. est entièrement satisfaisant. »

« Le jeune prince se porte parfaitement bien. »
« Tuileries, le 25 août 1838, 9 heures du matin. »
« Signé : CHOMEL, PASQUIER et MOREAU. »

« Cinq heures. — S. A. R. repose d'un sommeil tranquille. »

« Les visites officielles ont eu lieu hier aux Tuileries, à l'occasion de la naissance du Comte de Paris. »

« A onze heures et demie, MM. les pairs de France présents à Paris ont été reçus par M. le duc d'Orléans. M. le chancelier a félicité le prince royal au nom de ses collègues. »

« Le berceau de S. A. R. le Comte de Paris avait été placé dans la salle d'audience. »

« C'est aussi un pair de France qui vient de naître, a dit M. le duc d'Orléans en montrant son fils, j'espère qu'il sera un jour digne du corps illustre auquel nous appartenons tous, et qu'il saura profiter des bons exemples que vous donnez et que je l'engagerai toujours à imiter. »

« Le roi a reçu ensuite le conseil municipal de Paris. M. le préfet de la Seine, au nom du corps municipal, a prononcé le discours suivant :

« La ville de Paris vous a vu naître, elle a été la première à saluer et à proclamer votre royauté; elle vient aujourd'hui par l'organe de ses magistrats municipaux féliciter V. M. au sujet d'un événement qui a apporté à la France un gage nouveau de stabilité pour votre dynastie et de sécurité pour le pays. Le corps municipal de Paris, sire, a des grâces à vous rendre pour la faveur que vous lui avez faite en daignant lui annoncer vous-même cette heureuse nouvelle. Il en est profondément touché, reconnaissant. Il ne l'est pas moins, sire, du sentiment qui a inspiré à votre majesté le choix de ce titre de Comte de Paris qu'elle a voulu donner au premier rejeton de l'aîné de ses fils. A ce titre se rattachent des souvenirs glorieux pour cette cité. Il est de bon augure pour l'avenir du prince qui le portera; il est un lien de plus entre lui et nous. »

« Aussitôt que la nouvelle a été connue à l'hôtel-de-ville, le conseil municipal s'est assemblé; il a voté des réjouissances publiques et le don d'une épée au comte de Paris. Cette épée, dans la pensée du corps municipal ne doit pas rappeler celle de Charlemagne, ni celle de Napoléon: à l'esprit de conquête a succédé l'esprit d'ordre et de liberté que votre règne fait aimer et estimer. Permettez-nous de dire, sire, c'est une épée semblable à celle de Louis-Philippe, que nous apportons à son petit-fils, c'est-à-dire l'épée qui ne sort du fourreau que pour la défense du territoire et des institutions, l'épée du prince qui sait à la fois se faire respecter de l'Eu-

rope et consolider en France le règne de la liberté sous les lois.

« Sire, la ville de Paris se réjouit pour elle-même et pour la France, mais elle éprouve aussi une joie bien vive en pensant au bonheur que ce nouveau bienfait de la providence apporte dans votre juste maison! Elle sympathise avec les émotions de cette jeune princesse qu'elle accueillait l'an dernier avec ivresse, de ce prince royal dont elle apprécie si bien les nobles et brillantes qualités, de cette reine que nous aimons, que nous admirons tous, mais que les mères seules peuvent bien comprendre; elle sympathise, sire, avec votre cœur de père et de roi. Recevez ses félicitations et ses vœux, et que le monde entier sache combien la ville de Paris est heureuse de ce qui vous rend heureux, de ce qui consolide les institutions de la France et la dynastie à laquelle elle a confiée ses destinées. »

« Le roi a répondu :

« Je suis bien touché des sentiments que me témoigne la ville de Paris dans cette circonstance, et dont vous êtes le digne organe. Il m'est bien doux de pouvoir présenter à la ville de Paris le premier rejeton de mes enfants en ligne directe, le fils aîné de celui qui est appelé après moi à répondre au vœu national, et à en assurer l'accomplissement. Je suis de voir se consolider de plus en plus le choix de 1830, et la France préservée des dangers inséparables de toute vacance du trône, par cette série d'héritiers que m'accorde la providence et qui garantit à la fois la transmission du trône, le maintien de nos lois, de nos libertés et la durée de ce repos et de cette sécurité si nécessaires au bonheur de la nation. Pour moi personnellement j'éprouve une satisfaction toute particulière à faire porter à mon petit-fils le titre de Comte de Paris. Enfant de Paris comme moi, il jouira de l'avantage de pouvoir porter un titre qui le rattache à notre ville natale, à la population au milieu de laquelle j'ai été élevé comme il le sera; titre qui manifeste à tous l'affection que je porte à la ville de Paris, et combien j'apprécie les efforts généreux qu'elle a faits, dans tous les temps pour défendre les libertés publiques. »

« C'est le patriotisme dont elle a donné tant de preuves à la France, c'est le dévouement qu'elle a montré dans les circonstances les plus difficiles, c'est enfin le courageux appui que j'ai toujours trouvé en elle, qui a fortifié la confiance dans la stabilité de ma race, en la fondant sur la défense et le maintien de nos institutions. Je vous remercie du don que vous m'annoncez pour notre petit-fils. J'espère que les paroles dont vous l'accompagnez seront gravées dans sa mémoire que cette épée sera dans ses mains la garantie de la paix, et que toujours prêt à l'employer pour préserver notre honneur national de toute atteinte et notre territoire de toute invasion; cependant elle ne sortira jamais du fourreau qu'à bonnes enseignes et que si elle en sort ce sera toujours pour hâter le terme des maux de la guerre et pour faire jouir la France de la plus douce et de la plus belle des conquêtes, la conquête de la paix. »

— L'UNIVERS RELIGIEUX enregistre avec soin ce qui s'est

passé au sujet de l'ondoiement du jeune prince par M. l'archevêque de Paris :

Hier jeudi, M. le ministre de la justice et des cultes s'était rendu auprès de Mgr l'archevêque de Paris pour le prier de faire la cérémonie de l'ondoiement de l'enfant dont M^{me} la duchesse d'Orléans était sur le point d'accoucher. Aujourd'hui, aussitôt après la délivrance de la princesse et avant même que le canon en eût donné la nouvelle à la capitale, le prélat a été invité à se rendre aux Tuileries. Il l'a fait avec empressement, après avoir fait prévenir le premier vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois, en l'absence du curé, de se transporter immédiatement à la chapelle muni de l'eau baptismale et des registres de la paroisse pour y inscrire l'acte d'ondoiement.

Mgr. l'archevêque était accompagné de ses vicaires-généraux, MM. Boudot et Quentin, et de M. l'abbé Surat, son secrétaire particulier. Il a été reçu aux Tuileries avec toutes sortes d'égards et une véritable effusion de bonheur. La famille royale adressait au ciel mille bénédictions, et le père de l'enfant, M. le duc d'Orléans, protestait du soin avec lequel son fils serait élevé dans la religion catholique.

On est descendu à quatre heures et demie à la chapelle. Après le Veni Creator spiritus, la cérémonie a eu lieu en présence de MM. les maréchaux Lobeau et Gérard, témoins, et de tous les membres de la famille royale. La reine a pris l'enfant des mains de la nourrice, et l'a présenté elle-même à l'ondoiement.

Le roi a adressé des lettres à tous les évêques pour qu'un Te Deum soit chanté dans toutes les églises de France.

(MONITEUR.)
Il paraît qu'il sera chanté mardi un Te Deum solennel à Notre-Dame, auquel assisteront le roi et toutes les autorités.

Le parrain et la marraine seront le roi et la reine, et non, comme on l'a dit, M^{me} la duchesse de Mecklenbourg. La duchesse est luthérienne, et ne peut par conséquent répondre à l'église de la foi d'un de ses enfants.

— On nous annonce, dit un journal du soir, que MM. Virlet et Louis Cleeman ont été mis ce soir en liberté.

— Le roi a envoyé aux bureaux de bienfaisance des quatorze arrondissements du département de la Seine, 28,000; aux pauvres de Seine-et-Oise, 4,000; de Compiègne, 1,000; de Fontainebleau, 1,000; de Pau, 2,000; d'Eu, Amboise, Vernon et Dreux, 2,000; à l'archevêque de Paris pour des œuvres de bienfaisance, 25,000; gratifications aux ordinaires de la garnison et des invalides du département de la Seine, de Versailles et de St.-Cloud, 25,000; le roi a mis en outre à la disposition de MM. les ministres de l'instruction publique et du commerce, pour être distribué en trousseaux à des boursiers, fils de militaires de terre et de mer, sans fortune, dans les collèges royaux, les écoles vétérinaires et les écoles d'art et métiers, 8,000; ensemble, 96,000.

S. A. R. a annoncé qu'elle ferait choisir dans chacun des quatre collèges communaux de la Corse parmi ceux des élèves qui ont obtenu cette année le plus de succès, un jeune homme de 17 à 18 ans voulant se consacrer à l'agriculture. Elle

Le lui donnerai audience demain, — pour : je le recevrai demain.

Depuis l'époque de mon entrée au ministère, pour : depuis que je suis employé dans les bureaux du ministère.

C'est moi qui l'ai nommé à cet emploi, — pour : c'est moi qui ai rédigé ou copié l'acte de sa nomination.

Dans le courant de l'exercice écoulé, pour : l'an passé.

Je vous transmets ci-joint ou ci-jointe (cette variante constitue l'une des difficultés les plus ardues de la grammaire bureaucratique), expédition de ma chanson sur l'air : le vin, le jeu, les belles, — pour : je vous envoie une copie de ma chanson.

L'antépénultième paragraphe de votre lettre, pour : l'avant-dernier alinéa.

Le libellé, pour l'otitulé.

Les considérations qui militent en faveur de mon opinion, — pour : ce qui prouve que j'ai raison.

Si, contre mon attente, vous continuez à suivre les mêmes errements, je me verrais forcé de mettre un terme à ce déplorable état de choses, par des mesures de rigueur que toutefois je désire pouvoir vous épargner; — pour : si mes bottes ne sont pas mieux cirées demain, je te chasse.

Parmi les termes qui reviennent à chaque instant au bout de leur plume ou au bout de leurs lèvres, on remarque surtout ceux-ci : — bien que, attendu que, considérant que, cependant, néanmoins, quoiqu'il en soit, à cet égard, relativement, à même de, de ce chef, spécialement, immédiatement, précité, préfidiqué, susmentionné, dont il s'agit, etc., et parmi les tours qu'ils affectent le plus, il faut citer en première ligne ceux qui consistent à commencer la phrase par un participe présent de cette manière :

« Ayant appris que vous avez manifesté le désir d'obtenir un congé, et sachant d'ailleurs que votre santé ne vous permet plus, etc., etc., je vous autorise à vous faire remplacer provisoirement. »

« Quelquefois ils commettent, dans le second membre de la période, un petit écart de plume, d'où résulte aussi un petit écart de logique : « Ayant appris que... et sachant que... — Vous êtes autorisé à... » — ce qui change un peu la carte.

Ici commence la tâche du chef de division. La plupart des chefs de division ne sont que des maîtres de langue privilégiés. Pour peu que la

FEUILLETON.

LES HOMMES DE BUREAU EN BELGIQUE.

La classe de citoyens dont je vais essayer d'esquisser la monographie, ne mérite, à aucun titre, je vous prie de le croire, et j'ai de bonnes raisons pour cela, qu'on en parle en termes empruntés à la technologie inventée par Buffon et Lacedède, comme s'il s'agissait de l'espèce canine, de l'espèce bovine ou de l'espèce simiane. Et quoiqu'on puisse prétendre qu'elle possède à un égal degré les qualités et les défauts qui distinguent ces trois espèces, à savoir, le dévouement et la servilité de la première, la patience active et l'obéissance passive de la seconde, le talent de l'imitation et la flexibilité dorsale de la troisième; je me garderai bien néanmoins de suivre à cet égard les errements de certains écrivains moins équitables que facétieux, qui ont traité le même sujet avant moi. (1). C'est un article d'anthropologie et nullement de zoologie que je prétends faire. Ceci soit dit de crainte de mal entendu.

Si, contre l'usage généralement adopté, je me sers de l'expression hommes de bureau, pour désigner cette espèce d'hommes qui se colle à dix heures du matin sur un pupitre, pour s'en détacher à quatre heures de relevée; — c'est que, à mon sens, la portée du mot bureaucrate est trop restreinte; et celle du mot employé trop étendue, pour que l'un ou l'autre de ces mots puisse s'appliquer exactement à l'homme de bureau. — Tous les hommes de bureau ne sont pas bureaucrates, tous les employés ne sont pas hommes de bureau.

Assez sur cette définition. Trois sortes de connaissances sont indispensables à celui qui ambitionne l'honneur d'être admis dans la carrière bureaucratique. La lecture, l'écriture et les quatre règles de l'arithmétique. Avec ce léger bagage, on peut aller loin, plus loin même que si l'on possédait un attirail plus complet, qui ne ferait que vous embarrasser et vous distraire de vos travaux. L'orthographe et le style ne sont pas absolument nécessaires, dans les

(1) Voir la spirituelle brochure intitulée : le Bureaucrate, qui a paru à Bruxelles, il y a quelques années.

fera venir ces quatre jeunes gens à Paris, les placera dans une école préparatoire pour les examens de la ferme Grignon, et payera ensuite leur pension dans cet établissement modèle pendant 2 années.

S. A. R. a voulu aussi se charger de faire élever dans des établissements du gouvernement plusieurs orphelins de gardes nationaux tués dans l'exercice de leurs fonctions et à qui il n'a point été accordé de pension.

S. A. R. a envoyé en outre aux diverses sociétés industrielles ou de prévoyance, formés en faveur des pauvres ouvriers, savoir : à Nantes, 2000 fr. ; à Lyon, 2000 fr. ; à Bordeaux, 2000 fr. ; à Marseille, 2000 fr. S. A. R. a fait remettre pour les jeunes détenus de Rouen 1000 fr., et à Paris à la société de la morale chrétienne, pour le comité des orphelins, 1000 fr. pour le comité des vieillards, 1000 fr. pour la société de l'instruction élémentaire 1000 fr., et pour la société protestante de secours mutuels 500 fr.

— Voici un extrait de l'acte de naissance du comte de Paris.

Les témoins désignés par sa majesté, savoir : Maurice Etienne, comte Gérard, pair et maréchal de France, grand-chancelier de l'ordre royal de la légion d'honneur, âgé de soixante-trois ans, demeurant au palais de la légion d'honneur, premier témoin ; et Georges Mouton, comte de Lobau, pair et maréchal de France, commandant en chef la garde nationale du département de la Seine, âgé de soixante-huit ans, demeurant à Paris, place du Carrousel, second témoin ; lesquels témoins nous ont justifié de leur désignation par lettres closes du roi adressées à chacun d'eux.

Introduits avec les témoins ci-dessus nommés, et avec Mathieu-Louis comte Molé, président du conseil des ministres, dans la chambre à coucher de la princesse, peu de moments avant sa délivrance, nous y avons été présents à la naissance d'un prince dont elle est heureusement accouchée, à trois heures de l'après-midi, et qui, d'après les ordres du roi, doit se nommer Louis-Philippe-Albert d'Orléans, comte de Paris.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal inscrit sur le double registre de l'état-civil de la maison royale, et auquel ont signé avec nous, après lecture faite :

Louis-Philippe, roi des Français, Marie-Amélie, reine des Français, Ferdinand-Philippe d'Orléans, prince royal, Auguste, grande-duchesse douairière de Mecklenbourg-Schwérin, Henri-Eugène-Philippe d'Orléans, Antoine-Marie-Philippe d'Orléans, Eugène-Adélaïde-Louise d'Orléans, Alexandre, duc de Wurtemberg, Molé, Barthe, Bernard, Rosamel, Montalivet, N. Martin (du Nord), Salvandy, J. Lacave-Laplagne, maréchal comte Gérard, Lobau, Pasquier, De-cazes, E. Cauchy.

— L'HELVÉTIEN annonce que le grand-duc de Bade a fait défendre aux habitans d'Arenenberg et de Volsberg d'entrer dans la ville de Constance et de passer sur le territoire badois.

Le cabinet des Tuileries a demandé aux autres puissances d'appuyer sa note auprès de la Suisse. Les ministres de Prusse, d'Autriche et de Bade, écrit notre correspondant, se sont rendus chez le président de la diète, non pas ensemble comme en 1856, mais séparément.

La Gazette de Bâle annonce que M. de Bombelles a déclaré au président Kopp que Louis Napoléon ne pouvait être considéré comme citoyen suisse, mais simplement comme réfugié politique.

— M. Pougnaud, ancien huissier à Angoulême, a inventé une voiture qu'il croit pouvoir faire marcher avec une rapidité très-grande (7 lieues à l'heure), sans le secours de chevaux ni de la vapeur. Un essai sera fait publiquement à Paris dans quelques jours.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans la correspondance ordinaire de Madrid, en date du 18 août :

« Le ministère paraît entièrement raffermi ; il a su se concilier une majorité compacte dans les cortès, il a su employer des généraux dévoués qui ont rétabli la discipline dans les rangs de l'armée, et des chefs heureux qui ont plusieurs fois conduit les troupes à la victoire ; enfin il a été secondé par des commandans politiques dont la sévérité a ramené l'ordre compromis dans les provinces.

» Il est arrivé des dépêches du général Espartero ; elles contenaient une lettre adressée directement à S. M., et une

carrière administrative continue à être aussi courue qu'elle l'est aujourd'hui, vous verrez que les chefs de division auront fait le monopole de l'enseignement en Belgique, et rendront complètement illusoire la liberté illimitée consacrée par la constitution.

Heureusement pour le pays que ces messieurs s'acquittent de leurs fonctions pédagogiques avec un zèle et une patience au-dessus de tout éloge ; — car, il faut avouer qu'ils ont rudement besoin de rapetasser les phrases, à corriger les fautes d'orthographe, de style et de logique, les barbarismes, wallonnismes et barbarismes de toute espèce qui abondent dans les amplifications de leurs élèves, surtout lorsque ceux-ci en sont encore à l'a b c de la langue administrative, comme ce fut le cas dans les premières années de la révolution.

Il est vrai qu'à cette époque la plupart des maîtres n'étaient guère plus avancés sous ce rapport que leurs élèves. C'était pitié de voir quelques-uns d'entre eux se mettre l'esprit à la torture, pour tâcher de substituer le mot propre à un mot vicieux ou présumé tel. Aviez-vous écrit, par exemple : — « En réponse à votre lettre du... j'ai l'honneur de vous retourner... » — le correcteur effaçait quatre mots et y substituait : — « Répondant à votre dépêche du... j'ai l'honneur de vous transmettre... »

Le lendemain vous commenciez une autre minute par : — « Répondant à votre dépêche du... j'ai l'honneur de vous transmettre... » — mais, oublieux de sa correction de la veille, notre Aristarque continuait à effacer et écrivait sur la marge : « En réponse à votre lettre du... j'ai l'honneur de vous retourner... »

La manie des corrections est un trait caractéristique du bureaucrate. Pour se venger d'avoir été corrigé à tort et à travers par son chef, le petit commis, devenu chef à son tour, s'amuse, dès le lendemain de sa promotion, à corriger à tort et à travers ses camarades de la veille. Il vous taille et vous sabre leurs minutes à tour de bras ; il vous en fait une sorte de carte de géographie, un grimoire dans le genre des épreuves de Balzac, que le pauvre expéditionnaire ne peut déchiffrer qu'à grand renfort de besicles et à la sueur de son front.

L'employé comptable seul est à l'abri de ces traitres coups de plume qui blessent l'amour-propre et déchirent le cœur. Il n'y a pas moyen de modifier ses chiffres comme on fait les phrases du rédacteur, à moins pourtant que ce ne soient des chiffres encadrés dans des tableaux de statistique.

autre pour le président du conseil, qui s'est rendu sur-le-champ auprès de la Reine. On ne connaît pas encore le texte de cette double réponse ; mais le bruit général est que le comte de Luchana ne manifeste plus aucune exigence.

Il serait étonnant qu'il en fût autrement, on en a passé par tout ce qu'il désirait. La GAZETTE de ce jour publie une liste de promotions demandées par le général en chef. On distingue dans le nombre le chef d'état-major Van Halen, à qui vient d'être conféré le grand cordon de l'Ordre de Charles III. Cette condescendance n'a rencontré de difficultés qu'auprès du général Latre, ministre de la guerre, dont la démission, offerte de nouveau, n'est pas encore acceptée.

BELGIQUE — Bruxelles, le 27 août.

Le roi est arrivé avant-hier soir à Bruxelles du camp de Beverloo.

Hier matin, S. M. est partie pour Gand par le chemin de fer, accompagnée de M. le ministre des travaux publics.

— M. Smits, directeur du commerce, est depuis quinze jours à Paris, et y restera encore dix ou douze jours. Il s'y occupe d'arrangements commerciaux avec la France, et aussi de la question de la dette dans nos différends avec la Hollande.

— Il est, dit-on, question d'établir l'école militaire dans le local occupé par l'Athénée et de transférer ce dernier établissement rue des Douze-Apôtres, sur l'emplacement de l'ancien manège où serait construit un nouvel édifice.

— Ce matin une foule de monde encombrait de très-bonne heure les bureaux du chemin de fer, pour aller voir la cavalcade à Malines. Cet encombrement était encore plus fort vers 9 heures, plusieurs convois sont partis d'heure en heure, malgré cela une masse de monde n'a pu trouver place ; l'affluence était encore beaucoup plus grande aujourd'hui que mercredi dernier. La ville était en grand mouvement par le roulement des voitures. D'un autre côté la chaussée de Laeken était également couverte de voitures. Une personne en a compté à la porte, depuis 6 jusqu'à 9 heures du matin 216. La barque qui en partit à 8 heures et allait cette fois jusqu'à Humbeck comptait aussi de nombreux voyageurs.

LIÈGE, LE 28 AOÛT.

Rien de plus injuste en général que de faire remonter, jusqu'au chef d'une administration, les fautes commises par des agents subalternes, ou d'envelopper une administration tout entière dans les reproches qui ne peuvent être légitimement adressés qu'à des individus isolés. C'est là pourtant ce que fait le Journal des Flandres. Il n'arrive pas un seul accident sur le chemin de fer qu'il n'en attribue la cause à l'incurie de l'administration et qu'il ne réclame un changement complet de personnel. Un convoi est-il en retard d'une heure, l'eau vient-elle à manquer, un remorqueur sort-il des rails, c'est au ministre qu'il faut en demander raison, c'est à lui qu'il faut s'en prendre. Aussi provoque-t-il de toutes ses forces la destitution de M. Nothomb, en émettant le vœu que le roi et les collègues de ce ministre sentiraient la nécessité de ne pas tarder à satisfaire l'opinion publique.

Ne croirait-on pas entendre le *Messenger de Gand* ? Encore un pas de plus, et le *Journal des Flandres* va proclamer, à son tour, que le chemin de fer est une jonglerie révolutionnaire, et que les plus nobles entreprises dégénèrent, entre les mains des belges, en spéculations désastreuses pour le pays ! Il est en fort bonne voie. Déjà ils' est joint à la feuille orangiste qui s'imprime à Gand, pour accuser le ministre des travaux publics d'avoir discrédité le chemin de fer. Que de vérité et d'opportunité dans ces récriminations ! C'est au moment où la circulation sur le chemin de fer est devenue plus active que jamais, où l'on constate une progression ascendante dans le mouvement qui précipite nos populations émerveillées vers ces voies nouvelles de communication, où l'insuffisance du matériel de transport se fait si vivement sentir, que l'on vient parler de *discrédit* ! on sont tombés les chemins de fer, des craintes des voyageurs qui n'ont jamais été aussi nombreux, de l'impossibilité de continuer le système d'exploitation tel qu'il est aujourd'hui organisé !

On ne s'en tient pas même là. Le *Journal des Flandres* nous affirme que le public commence à donner la préférence

La statistique ressemble à la poésie. Je lui appliquerais volontiers ce conseil de Boileau :

« Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage,
Polissez-le sans cesse et le repolissez. »

Aucune matière n'est malléable, ductile et élastique comme la statistique. On se fait de la statistique un fantôme, parce qu'elle est hérissee de chiffres comme une table de logarithmes, parce qu'elle est bouffie de conséquences comme l'axiome pédagogique : « tout est dans tout. » — On se la figure pédante, sèche et rebuffée comme un problème d'algèbre ; rigoureuse et inflexible comme un théorème de géométrie. Et quand elle se présente, il n'est personne qui ne ferme les yeux pour ne pas la voir. — C'est bien à tort, je vous assure. Elle est accommodante, souple, facile et bonne personne tout-à-fait, dame statistique. Il n'est aucun homme de bureau qui ne se donne à elle volontiers, pour peu qu'il la connaisse ; et ils font bon ménage ensemble, vous pouvez m'en croire.

La statistique et l'homéopathie, voilà les deux inventions de ce siècle lumineux, qui se disputent la palme.

Il résulte de ce qui précède (ceci est encore du style de bureau) que de tous les employés, les plus heureux sont les *statisticiens*, après les *comptables*. — si toutefois le calme plat et la mer morte de la comptabilité sont du bonheur.

La comptabilité est à l'administration ce que les Champs-Élysées sont aux enfers. Là les âmes des justes jouissent d'une tranquillité complète et d'un repos inaltérable. Leur plus grande fatigue consiste à regarder couler lentement le fleuve de l'addition, et à cueillir des fruits dorés sur l'arbre de la soustraction. Là, prennent leur source, les mille petits ruisseaux gazouillants dont les eaux fécondes vont se mêler dans le lac immense et profond qu'on appelle *budget*. Là enfin, se pêchent à l'aigu de plus gros poissons qu'aillieurs. Ce qui signifie en termes vulgaires — il faut bien que je traduisse ici mes métaphores, de crainte qu'on ne leur donne une interprétation maligne qui n'entre point dans mes intentions — ce qui signifie que les plus gros traitements sont pour les hommes à chiffrer, quoiqu'il faille évidemment beaucoup moins de travail d'esprit, et surtout moins de talent, pour élever une colonne de chiffres que pour coucher des idées sur le papier. La première opération est toute machinale et routinière ; la seconde est toute intellectuelle, et, pour ainsi dire, littéraire. Mais que voulez-vous ? dans ce siècle positif et calcula-

aux messageries et autres voitures particulières. Il faut être bien aveuglé par la passion, il faut être diaboliquement tourmenté du désir de nuire au chemin de fer pour oser dire de pareilles choses, et venir, avec toute l'impétuosité de la bonne foi, nous débiter de semblables balivernes. Où donc le *Journal des Flandres* a-t-il vu s'organiser cette redoutable concurrence des messageries qui doit d'ici à peu de temps tuer celle de l'administration qui exploite le chemin de fer ? D'où sont parties ces vénérables diligences que ce *Journal a* vu galopper à côté du remorqueur, et atteindre, avant celui-ci, le lieu de leur destination commune ? Quelques particuliers, n'ayant pu trouver place sur un convoi qui transportait aux fêtes de Malines, il y a huit jours, plus de douze cents personnes, prirent des voitures publiques. Aussitôt grande clameur parmi les journalistes de Gand ! Vous le voyez ! le chemin de fer est perdu. On l'abandonne. Et le *Messenger* de s'applaudir de cette désertion qu'il avait prévue ; et le *Journal des Flandres* d'accuser M. Nothomb d'avoir fait perdre au trésor des sommes immenses ! Que tout cela est ridicule ! Nous comprenons cependant le *Messenger*. En s'efforçant de dénigrer le chemin de fer, il ne fait qu'obéir aux prescriptions qui lui sont imposées. La révolution a créé le chemin de fer ; donc il est détestable, donc il faut le détruire. Mais nous ne comprenons pas le *Journal des Flandres*, qui avait toujours regardé, jusqu'à présent, l'établissement de cette voie nouvelle, comme une des plus belles conquêtes de la révolution. Nous savons qu'il a été l'adversaire prononcé de la construction et de l'exploitation des chemins de fer par l'état ; il a vivement demandé, dans le temps, que l'exécution de cette grande entreprise fut confiée à une société particulière. Mais le dépit de ne pas avoir vu adopter son système, par la chambre des représentants, devait-il le rendre injuste envers l'état au point de méconnaître les heureux résultats obtenus par le mode d'exploitation qu'il avait désapprouvé, et de transformer en crimes, imputables à l'administration entière, des fautes qui ne peuvent être attribuées qu'à la négligence individuelle de quelques agents ?

Nous déplorons vivement le malheur qui est arrivé ces jours derniers. Mais en supposant même qu'il n'y eût aucun reproche à faire au garde du pont de Tronchiennes, en admettant qu'on ne lui eût pas donné connaissance du départ du convoi extraordinaire qui s'est perdu dans la Lys, est-on fondé à dire que l'ADMINISTRATION SEULE doit supporter la responsabilité de cet accident, et que par conséquent tous les fonctionnaires dont elle se compose sont également répréhensibles de ce chef ? Non certes ; le vrai, le seul coupable, si le garde du pont ne l'est pas, c'est l'agent qui aurait dû faire connaître à celui-ci le départ du convoi, et qui ne l'a pas fait. Qu'on engage l'administration à choisir des employés plus zélés, plus intelligents ; qu'on provoque le renvoi de tous ceux qui s'acquittent mal de leurs fonctions. C'est fort bien. En agissant ainsi, on remplit un devoir. Mais quand on va plus loin, quand on accuse une administration en masse d'avoir compromis la sécurité des voyageurs, parce qu'un de ses agents a négligé de prendre les précautions qui lui avaient été recommandées, on sort des bornes de la justice, et l'on s'expose, à son tour, à des réprimandes méritées. Si la corruption d'un juge faisait perdre un procès important à un plaideur, qui, sans cette circonstance, l'aurait infailliblement gagné, cet homme serait-il autorisé à déverser l'outrage sur l'administration entière de la justice, et à demander la destitution du ministre qui en est le chef ? Si un comptable emporte la caisse confiée à ses soins et à sa probité, faut-il accuser de ce vol l'administration financière en général, et provoquer un changement radical du personnel dont le coupable fait partie ? On ne le prétendra pas sérieusement. Pourquoi donc ne veut-on pas appliquer à l'administration des travaux publics les mêmes règles d'impartialité et de justice ?

L'affluence extraordinaire de voyageurs, attirés par les fêtes de Malines, a jeté, depuis quelques jours, la perturbation dans le service du chemin de fer. Nul ne conteste ce fait. Les convois ne partent et n'arrivent plus aux heures fixées par les réglemens. On met dix heures à faire un trajet que l'on parcourait auparavant en trois ou en quatre heures. Les convois sont surchargés ; les remorqueurs ne fonctionnent que difficilement ; le coak manque quelquefois ; l'eau est épuisée avant qu'on ne soit arrivé à la station ; les conducteurs sont harcelés, désorientés ; mais de grâce qu'on tienne un peu compte à l'administration des difficultés du moment. Ce désordre cessera bientôt ; demain se terminent

leur par excellence, on s'est habitué à considérer l'arithmétique comme la première des sciences et les chiffreurs comme les premiers des hommes. D'où il résulte que les chiffreurs de bureau sont plus estimés et généralement mieux rétribués que les rédacteurs.

Et, cependant, de quels hommes les bureaux de comptabilité sont-ils composés ? — Vous allez le savoir. Ils'opèrent successivement et à la longue, dans chaque administration générale, une sorte de triage dont le résultat définitif est le renvoi à la comptabilité, de tous les employés subalternes qu'on a jugés, dès l'origine ou bien après quelque temps d'essai, incapables de remplir une tâche plus active et moins subordonnée à la routine.

Peu à peu, ces nullités (c'est le mot consacré) contractent ces habitudes d'ordre et de rigoureuse exactitude, fruits communs des natures passives, mais qui n'en sont pas moins des qualités précieuses, dans cette branche de l'administration. A l'aide de ces qualités, ils finissent par se rendre indispensables à la manière de ces rouages de mécanique en l'absence desquels l'action du ressort moteur serait nulle. Ainsi s'explique la position confortable que parviennent à se créer ces machines à additionner et à soustraire qui peuplent les bureaux des administrations publiques et particulières.

Il ne faut pas conclure de tout ceci cependant, que tous les comptables soient également dépourvus de moyens intellectuels. Il en est dans la foule qui ne manquent ni d'esprit ni de talent ; mais ceux-là restent toute leur vie stationnaires :

— Ce sont les plus bêtes qui parviennent.

Si l'administration a ses champs élysées, elle a aussi son noir Tartare. Le noir Tartare de l'administration c'est :

D'abord, le bureau d'expédition où les malheureux damnés sont assis — aux doigts, de tortures atroces ; — aux yeux, de picotemens aigus et de besicles bleues ; — à l'estomac, de tiraillemens insupportables mais qu'il faut bien supporter cependant.

— La, est le roc de Sisyphe et le tonneau des Danaïdes. — Le roc de Sisyphe qu'on pousse avec effort depuis le premier jour de l'an jusqu'au dernier, pour atteindre une position un peu plus élevée, d'où l'on est repoussé avec perte, chaque fois qu'on croit toucher au but ; — le tonneau des Danaïdes, — le portefeuille rempli jusqu'au delà des bords, et qui ne se vide que pour se remplir.

les fêtes du jubilé, et nous sommes persuadés qu'à dater de ce jour, le service reprendra sa régularité habituelle. Qu'on n'oublie pas non plus que nous ne sommes en possession que d'une seule voie, et que, tant que la seconde voie ne sera pas achevée, il y aura toujours des retards et des accidents qu'il n'est pas donné à la prudence humaine de prévenir.

Le blâme que quelques journaux adressent si fréquemment à l'administration retombe, sous quelques rapports, sur eux-mêmes. Il y a un an et demi, on s'éleva contre la conservation et le maintien dans leurs fonctions de la plupart des conducteurs et mécaniciens étrangers que le gouvernement avait fait venir de l'Angleterre. Pourquoi, disait-on, ne pas employer des Belges? Depuis deux ans il a dû se former, dans le pays, des conducteurs habiles, des mécaniciens expérimentés, propres à remplacer les Anglais. Le gouvernement ne tint pas compte de ces réclamations qui lui paraissaient et qui étaient réellement prématurées. Mais les employés anglais s'en formalisèrent, et la plupart d'entre eux quittèrent le service, pour retourner chez eux. Depuis cette époque il a fallu nécessairement confier quelques branches de l'exploitation à des hommes moins habiles et moins expérimentés que leurs devanciers. C'était un mal. Mais qui en était l'auteur? Assurément ce n'était ni l'administration, ni le ministre des travaux publics.

Un banquet offert par MM. les membres du tribunal de première instance à leurs présidents et vice-présidents, MM. Cloës et Lamberts, a réuni hier, à Chaudfontaine, toute notre magistrature d'arrondissement.

Nous apprenons avec plaisir que M. le ministre de l'intérieur vient de souscrire pour douze exemplaires à l'histoire de l'ordre équestre de l'ancien pays de Liège, par le baron de Villenfagne, que va publier M. Redouté, imprimeur libraire, rue de la Régence. M. le ministre fait espérer qu'il souscrira également aux autres ouvrages qui feront partie de la collection historique belge, dont M. Redouté est éditeur.

Ce qui concerne le projet de règlement du collège et le programme des études pour l'année scolaire 1858-1859 est soumis à un examen attentif de la part des membres des commissions de surveillance du collège et d'instruction publique qui, toutes deux, ont recouru aux lumières et à l'expérience du préfet des études.

Le programme des études ne sera l'objet que de légers changements; on a renoncé à rendre obligatoire les exercices de précision, et les modifications se borneront à supprimer les 5^e et 4^e divisions d'histoire et à enseigner la tenue de livres aux élèves de la quatrième française.

La saison de Spa est très brillante cette année. Depuis longtemps on n'avait vu un nombre aussi considérable d'étrangers dans cette jolie ville; il s'éleva jusqu'à ce jour à 1,957. Dans les dernières listes officielles, on voit figurer, entre autres personnalités: lord Roden, pair d'Angleterre, qui fut ministre avec le duc de Wellington, milord comte de Lincoln, membre du parlement, le vicomte Howick, ministre de la guerre de S. M. B., le marquis Donnskirre, pair d'Angleterre, etc. Le nombre d'étrangers s'accroît chaque jour et tout fait présager que les courses de chevaux et les autres divertissements qui auront lieu à Spa les 4 et 6 septembre prochain augmenteront encore beaucoup le chiffre des visiteurs.

Le baron Fagel, envoyé extraordinaire à la cour de France, partira cette semaine pour Paris.

Les journaux sont toujours remplis de détails sur la célébration de la fête du roi Guillaume. Parmi les illuminations à La Haye, on a remarqué celles des hôtels des envoyés de Prusse et de Russie. Le ministre des affaires étrangères a donné un grand dîner diplomatique. La fête du roi a été célébrée au camp de Ryen par les troupes sous les ordres du général Van Geen. Des milliers de drapeaux oranges se déployaient sur les tentes; à midi, il y a eu une grande parade au camp, après le service divin; les généraux et les officiers se sont réunis en un banquet; le commencement et la fin du repas ont été annoncés par deux salves de 33 coups de canon chacune; une salve d'artillerie de 35 coups a été tirée au moment où un toast a été porté au roi.

L'armée hollandaise vient de faire une perte sensible dans la personne du lieutenant-colonel Van Gorkum, com-

mandant le régiment d'infanterie n° 17; il est mort à Bois-le-Duc. On annonce aussi le décès du lieutenant-colonel Leydel et du major Budding tous deux en retraite.

On écrit d'Ostende, le 27 août :

Les nombreux baigneurs d'Ostende ont en sous les yeux, et sans devoir déplorer de grands malheurs, le spectacle au naturel d'un bâtiment échoué sur un banc de sable, de naufragés arrachés à la mort, et d'un navire déchiré par les vagues en furie. Hier, 26 août, à neuf heures et demie du matin, une société composée de plusieurs personnes de Bruxelles, parmi lesquelles MM. Jehotte, statuaire, Vandermeer, Alvin et autres, de huit dames de Lille avec leurs maris, leurs frères, etc., etc., s'étaient embarquées à bord d'un joli petit yacht monté à voile, pour aller dîner à Nieuport: le temps était beau et la brise molle; il semblait qu'aucun accident n'était à redouter, mais le pilote avait bu plus que de raison et avait laissé la sienne dans quel- que cabaret du rivage. Les deux matelots qui l'accompagnaient n'étaient pas dans un état plus rassurant. Les passagers n'appréhendaient rien se livraient à la plus folle gaîté; à l'exception d'une demoiselle et d'un monsieur en proie au mal de mer, tout le monde supportait parfaitement le tangage et le roulis.

Tout à coup un léger coup de vent vient frapper les voiles que le maladroit pilote avait larguées quand elles devaient être carguées, le yacht s'incline, les passagers éprouvent une secousse sourde, et en même temps une vague couvrant le pont, fait jeter les hauts cris à toute la société féminine. Le yacht talonne, un second soubresaut se fait sentir, puis un troisième et ainsi de suite, le navire était bel et bien échoué sur le banc de sable en vue de la jetée, où de très-nombreux spectateurs, témoins du désastre, commençaient à s'apercevoir que ce n'était plus une plaisanterie.

Heureusement la marée commençait seulement à monter, elle poussa le yacht vers la plage, qui n'était éloignée que de deux cents pas et pour le moment il n'y avait pas assez d'eau pour que les passagers pussent se noyer; mais le temps pressait, car les vagues battaient déjà le navire et entraînaient toutes parts. Les voitures-cabinets qui servent aux baigneurs purent heureusement approcher à portée du yacht échoué, tous les baigneurs, dans le simple costume prescrit, les hommes en caleçon, les dames en chemise de laine, s'empressèrent d'accourir pour tirer les naufragés de ce mauvais pas. Parmi les personnes qui ont montré le plus de dévouement on cite M. le général d'Hooghvorst, M. le colonel Mertens, commandant la place de Namur, et M. le sénateur d'Andelot. Les dames ont fait preuve de beaucoup de zèle et d'empressement.

Les passagers enlevés du yacht ont été transportés à bras jusqu'aux voitures-cabinets, les hommes sont sortis ensuite et le navire a été abandonné; le pilote seul a prétendu rester à bord; ce n'est guère que deux heures après qu'un canot monté par plusieurs matelots a été envoyé, et le pilote, qui voulait périr avec son navire, a été ramené de force. Peu de minutes après, la démolition du yacht était complète et ses débris flottaient vers le rivage.

Ce naufrage, représentation en miniature du grand naufrage de la Méduse, avait attiré sur la jetée tout ce que la ville contient d'étrangers; en définitive il y a eu plus de peur que de mal, mais si l'accident était arrivé quelques heures plus tard, il eut peut-être été fort difficile de sauver les passagers.

Le MONITEUR publie: 1^o les demandes en concession de mines de plomb, soufre et autres minerais, sous les communes de Forêt et Chaud-Fontaine formée par les sieurs Chevron à Liège et Leroy à Chénée; 2^o la demande en concession de mines de fer et de plomb, sous les communes de Tavier, Hody, Anthisnes, Ouffet et Ellennelle, formée par la comtesse de Wurben, douairière du comte de Méan à Liège.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

Par arrêté royal du 10 août : La formation de la société anonyme dite : pour l'exploitation de l'huile de palme et de coco est autorisée, et ses statuts sont approuvés. Le siège est établi à Malines. MM. De Brouwer de Hogendorp (Florentin-Xavier), De La Court (Alexandre-Allard), demeurant à Bruxelles, et de Sauvage (Frédéric-Joseph), demeurant à Liège, sont les fondateurs. Sont nommés administrateurs: M. A.-A. De la Court, demeurant à Bruxelles, M. Frédéric-Joseph De Sauvage, demeurant à Liège; M. Florentin-Xavier De Brouwer de Hogendorp, demeurant à Bruxelles. — Commissaires: M. Etienne De Sauvage, à Bruxelles; M. Jean-Henri De Monceau, à Liège. M. Nicolas De Sauvage-Vercour, à Liège; M. Adolphe-Alexis, à Mons; M. Louis Rigano, à Bruxelles. Les actions jouissent d'un intérêt de cinq pour cent.

— La relation suivante est publiée par le *Miroir*, journal anglais. Elle renferme des particularités si étranges qu'en la reproduisant nous en laissons, comme on pense bien, toute la responsabilité à la feuille d'outre-Manche :

« RANCOORAH (Indes orientales), 8 janvier 1858. » Ce matin, un homme qui avait été enterré vivant il y a un mois, dans le voisinage de notre camp, a été exhumé vivant en présence d'Esur-Lal, un des ministres du Micharawe de Jaisalmen. C'est un homme âgé de trente ans; il est né dans un village situé à cinq lieues de Kurnaut, mais il parcourt ordinairement le pays dans la direction d'Aimeen,

comme des horloges, acceptant avec joie et portant tous les fardeaux dont on veut bien les charger, comme des bêtes de somme portent leurs maîtres, apprécies et bien vus de leurs supérieurs, ils n'en sont pas moins, pendant des années, pendant toute leur existence bureaucratique, cloués au seuil de la carrière.

En revanche, on trouve, dans la carrière des emplois, des hommes dépourvus de tout mérite, répugnant à leur besogne, régnant contre toute autorité, fiers et dédaigneux même envers leurs chefs, — et qui, malgré tous ces défauts, parviennent, en peu de temps, à se poser chefs eux-mêmes. C'est que loin de mettre obstacle à la fortune, la morgue est un moyen d'y parvenir, qui réussit quelquefois aussi bien que la souplesse. Jetez les yeux autour de vous; vous verrez des médiocrités s'avancer la tête haute et le regard superbe. Elles imposent à la foule, et vous même vous reculez pour leur faire place.

Pour en revenir à ce qu'on appelle à tort ou à raison la coterie, c'est ordinairement dans son sein que le chef suprême — le ministre si c'est dans un ministère, le gouverneur si c'est dans une administration de province — choisit un ou plusieurs employés de confiance pour composer le cabinet, où se traitent les affaires secrètes et confidentielles. En France le cabinet est dirigé par le secrétaire intime; mais chez nous, il n'y a d'autre secrétaire que le secrétaire-général, dont nous parlerons tout-à-l'heure.

Si j'étais ministre, je choiserais des employés confidentiels de deux sortes: les uns intelligents, dévoués, instruits, et capables de donner, à l'occasion, un bon conseil; les autres n'ayant que les qualités négatives des idoles dont il est dit :

« Aures habent, et non audient; oculos habent, et non vident. »

C'est à la plume d'un individu de cette trempe, que certain diplomate eut recours pour écrire à l'un de ses collègues :

« Mon cher collègue,

« Vous serez sans doute étonné qu'ayant à vous entretenir d'une affaire de la dernière importance et qui exige le secret le plus profond, je me serve, pour cette correspondance, d'une main étrangère, mais apprenez que mon commis est si complètement imbécille, qu'il ne comprend pas même les mots qu'il trace en ce moment sous ma dictée... »

Kotah, Eudon et se laisse enterrer pendant des semaines et même des mois, par quiconque consent à le récompenser largement. Cette fois, le ravul (chef) l'avait mis en réquisition dans l'espoir que le ciel lui donnerait un héritier.

» On dit que, par une longue habitude, cet homme extraordinaire est parvenu à retenir sa respiration en fermant la bouche et en bouchant avec sa langue l'ouverture des narines. Quelques jours avant l'inhumation, il s'abstient de toute nourriture pour n'être point gêné par le travail de son estomac. On le coud dans un sac de drap, et, pour qu'il ne soit point tourmenté par les fourmis et autres insectes, on a soin de garnir de drap la cellule qu'il occupe. Il fut inhumé à Jaisalmen, dans un petit bâtiment en pierres qui avait environ 12 pieds de haut et 8 de large. Dans le sol on avait pratiqué une ouverture de 3 pieds de long sur 2 et demi de large, et de 3 pieds de profondeur, dans laquelle on le plaça. Il était assis, ses jambes étaient tournées vers son estomac, et ses mains dirigées vers sa poitrine. Pour l'empêcher de s'échapper, on posa sur sa tombe deux blocs de pierre assez larges pour en fermer l'ouverture, et, pour rendre la surface de la tombe unie et compacte, on enduisit le tout d'un peu de terre, on mura la porte du bâtiment, et, afin de prévenir tout artifice, on l'entoura de sentinelles.

» Au bout d'un mois on enleva la maçonnerie qui couvrait la porte, et l'opération de l'exhumation commença. Le capitaine Trewelyan, de l'artillerie de Bombay, n'arriva qu'au moment où l'on ouvrait le sac dans lequel l'homme avait été cousu. Il était privé de sentiment, ses yeux étaient fermés, ses mains crispées et sans mouvement. Ses deux instruments en fer pour lui ouvrir la bouche et verser un peu d'eau dans son gosier. Insensiblement il reprit ses sens et l'usage de ses membres; et quand nous allâmes le voir, il se leva en s'appuyant sur deux hommes et se mit à causer avec nous. Le son de sa voix était doux et aimable. Il nous dit qu'il consentirait à être inhumé de nouveau pour un an.

» Il parla au major Speers d'Aylmeen de ses facultés extraordinaires; mais le major le prit pour un imposteur. Cependant le lieutenant; Macneghten, du cinquième régiment de cavalerie légère, le mit à l'épreuve à Pokhun, en le tenant pendant treize jours enfermé dans un coffre de bois qui lui avait suspendu au plafond d'une vaste salle. Pendant qu'il est enseveli, ses cheveux ne croissent point. Je pense vraiment qu'il n'est pas un imposteur, et que le procédé qu'il emploie est en réalité celui que j'ai décrit. On racontait qu'il avait été enterré six ou sept fois, mais on ne savait comment il avait découvert ces facultés extraordinaires, ni à quelle époque il les avait exercées pour la première fois. Le lieutenant arriva à Jaisalmen après l'exhumation et vit le bâtiment.

» Quant le lieutenant B... et le capitaine Trewelyan arrivèrent sur les lieux, un quart d'heure s'était écoulé depuis l'ouverture du tombeau. Le peuple avait couvert d'un drap blanc l'homme qui excitait à un si haut degré son admiration; deux individus le soutenaient; il paraissait singulièrement amaigri et très-débilé; cependant son esprit avait toute sa vigueur et sa confiance dans ses moyens était inébranlable. Le lieutenant B... examina et mesura avec sa canne le fond de la tombe, ainsi que les deux blocs de pierres qui en avaient fermé l'ouverture. Pendant sept jours avant l'inhumation, l'homme ne s'était nourri que de lait. Quand il prend la nourriture après sa délivrance, on dit qu'il éprouve une vive anxiété jusqu'à ce qu'il ait acquis la certitude que les fonctions de son estomac n'ont éprouvé aucune altération. »

Avec la chaleur les pieds transpirent et gonflent, aussi la chaussure tant soit elle bien faite comprime-t-elle fortement les pieds; de là des cors, des oignons et toutes les infirmités pédestres qui donnent aux personnes qui marchent dans les rues la physionomie d'une collection de boîtes ou d'estropiés. Nous recommandons à ces personnes l'usage du taffetas gommé préparé par M. Paul Gage à Paris, rue de Grenelle St-Germain, n° 15. Ce taffetas jouit d'une réputation méritée que lui ont valu son efficacité constante et le suffrage des personnes les plus recommandables de la société (1).

(1) Dépôts dans toutes les villes de France et chez A. Brunin, pharmacien, à Bruxelles, Montagne de la Cour; Bossut, père, pharmacien à Tournay; Courtois, pharmacien à Tournay.

THÉÂTRE ROYAL. — AVIS.

L'administration demande pour cette année huit choristes surnuméraires de l'un et l'autre sexe; les personnes qui seront admises en cette qualité recevront de suite des leçons du répertoire, pour les mettre à même de chanter leur partie dans les ouvrages auxquels on les destine. La direction tient surtout à avoir de bonnes voix.

On est prié de se faire inscrire avant le huit septembre à la régie du théâtre où l'on indiquera les jours d'examen et les conditions d'admission.

Au-dessus de tous les employés, au-dessus de tous les bureaux, plane le secrétaire-général, — appelé greffier, dans les administrations provinciales.

Je n'entrerais point dans le détail des attributions réservées à ce fonctionnaire supérieur. Il peut tout faire: il peut ne rien faire. Cela dépend de son zèle, de ses capacités, du degré de confiance que lui accorde le chef suprême, et de la part plus ou moins grande que celui-ci se réserve dans la direction des affaires qui concernent son département.

Dieu vous garde d'un secrétaire-général qui ne fait rien?

Dieu vous préserve d'un secrétaire-général qui fait tout!

De crainte de paraître ne rien faire, le premier s'amuse à faire des riens. Il vous cherche noise à propos de vétilles. Il se met en sentinelle à la porte, et il trouve que vous venez un quart-d'heure trop tard, ou que vous sortez cinq minutes trop tôt; — que vous brûlez trop de bois, et que vous consommez trop de papier; — que vous omettez le t au pluriel des mots terminés en *ant* ou *ent*, et que vous écrivez *collège* avec un accent grave au lieu d'un accent aigu. — Il vous fait un crime d'assister aux soirées d'un député de l'opposition, — et il vous reproche amèrement d'avoir coopéré à la rédaction d'un article que vous n'avez jamais lu, pour un journal que vous ne lisez jamais.

C'est un fléau! Quant à celui qui fait tout, rien n'est bien fait pour lui, excepté ce qui a été fait par lui. Il se met à la tâche à cinq heures du matin et n'en démont pas avant minuit. Il vous fait *retaper* six fois la même besogne, et quand vous croyez l'avoir complètement satisfait, il vous en renvoie une septième édition, revue, corrigée et augmentée par lui de plusieurs suppressions. Il a toujours un dictionnaire de synonymes dans sa poche, et il prend plaisir à torturer toutes vos phrases, à substituer un mot équivalent à chacun de vos mots. Tout le monde est ignorant, *ganache* et bête, excepté lui! Il se croit un homme éminemment supérieur, le Napoléon de l'administration; — L'administration, c'est lui! le gouvernement, c'est lui! l'État, c'est lui!

Autre fléau!... Heureusement que les bureaucraties de ce type deviennent rares par le gouvernement constitutionnel qui court. Le despotisme d'un seul n'est plus dans les mœurs de la bureaucratie. La plupart de nos secrétaires-généraux sont des hommes doux, modestes, prudents et humains, même envers leurs subordonnés. C'est une justice qu'il faut leur rendre. C'est un progrès dont il faut tenir note. (La suite à dem.)

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 26 AOUT.
 Décès : 2 garçons, 2 hommes, savoir :
 Jn. Jh. Demet, journalier, âgé de 82 ans, quai d'Avroï, époux d'Elisabeth Goffette. — Gilles Jos. Delarge, négociant, âgé de 62 ans, rue Quai St.-Léonard, époux de M. A. Jh. Durieux.

Du 27. — Décès : 1 fille, 2 hom., 1 femme, savoir :
 François Collard, sans profession, âgé de 62 ans, domicilié à Hareng, époux de Marie Gertrude Denis. — Henri Hulsbosch, soldat au 1er. bataillon du 1er. régiment de ligne, âgé de 21 ans, en garnison en cette ville, célibataire. — Marie Anne Lhoest, sans profession, âgée de 59 ans, rue Volière, épouse de Barthélemi Antoine Jh. Lardinois.

ANNONCES.

DE BONS OUVRIERS FORGERONS ET AJUSTEURS ; peuvent se présenter chez CAMBRESY-BASSOMPIÈRE ; Outre-Meuse. 1189.

A SURENCHÉRIR.

M^e DUSART, notaire à Liège, donne avis que par acte du 27 août 1858, il a adjugé une MAISON avec jardin et prairie, contenant douze verges grandes, située à Liège dans le Fond Pirlette, occupée par le sieur Noël Evrard, moyennant la somme de 5.425 francs ; et qu'on peut, dans les dix jours de la vente, SURENCHÉRIR d'un dixième. 1198

A SURENCHÉRIR D'UN 10^e JUSQU'AU 1^{er} SEPTEMBRE PROCHAIN A MIDI,

UNE MAISON,

Portant le numéro 455, sise à Liège, rue des rêves, qui a été adjugée provisoirement au prix de 2557 francs. S'adresser au notaire DELEXHY, rue saint-Séverin. 1177

Biens Patrimoniaux.

Le MARDI 4 SEPTEMBRE 1858, à une heure de relevée, Les héritiers de feu M. ROISSELEUX, curé de Waré-Evêque, feront vendre publiquement

BELLE FERME,

SITUÉE A FROITHIER, COMMUNE DE CLERMONT, CANTON D'AUBEL,

Avec solides bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin et trois belles prairies bornées par la Berwine, d'une contenance superficielle de 3 hectares 49 ares ou 4 bonniers 1 verge petite et 80 pieds carrés. S'adresser pour voir la propriété, à M. DEMONTY, notaire à Clermont, ou à M. CHANDELLE, audit Froithier. La vente aura lieu chez Henri Quoidbach, cabaretier, aussi audit Froithier. 1197

LOCATION AUX ENCHÈRES.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1858, à 2 heures après-dînée, MM. les Administrateurs du bureau de bienfaisance de Herstal feront procéder, en la demeure des demoiselles Perot à Coronmeuse, commune de Herstal, par le ministère de M^e MOXHON, notaire à Liège,

A LA LOCATION AUX ENCHÈRES EN 22 LOTS,

DES IMMEUBLES

Appartenant audit bureau de bienfaisance, consistant en terres et prés, situés commune de Herstal. 1195

A SURENCHÉRIR D'UN 20^{me}. DU PRIX, En l'étude de M^e MOXHON, notaire à Liège, jusqu'inclus le 25 septembre 1858,

UNE BELLE ET BONNE MAISON DE COMMERCE BIEN ACHALANDÉE,

Avec cour et toutes dépendances, sise à Liège, rue derrière la Magdelaine, n^o 124 et 125, pouvant se louer facilement mille francs, et plus, annuellement, adjugée provisoirement pour le prix de 10.000 francs. S'adresser pour connaître les titres et conditions, audit notaire MOXHON. 1194

BREVET D'INVENTION, MÉDAILLE D'HONNEUR,

POIS ÉLASTIQUES en CAOUT-CHOUX pour CAUTÈRES, de Leperdriel, pharmacien faubourg Montmartre, 78, à Paris, ADOUCISSANS à la guimauve SUPPURATIFS au gazon ils doivent à leur composition et à leur élasticité, la propriété d'entretenir les cautères d'une manière régulière, exempte de douleurs et des inconviens reprochés aux autres espèces de pois. Dépôts chez MM. Van Hisberghe, place de la Monnaie, à Bruxelles ; Van Campen, à Anvers ; Evars, à Dinant ; Decamps, à Liège ; Van Miert, à Mons ; Jourdain, à Namur ; Lechevalier, à Philippeville ; Buzon, à Nismes ; Fagot et Collet, à Couvin, Bossut, à Tournay. 1193

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE EN EXTENSION DE CONCESSION DE MINES

DE HOUILLE,

DE GIGANTES SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE DE 79 HECTARES 47 ARES 6 CENTIARES, DÉPENDANS DE LA COMMUNE DE BEYNE-HEUSAY.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 20 août 1858, sous le n^o 1785 du répertoire particulier, le sieur Ferdinand Frankson, agissant au nom de la société dite Lonette et Cowette, a formé une deuxième demande en extension de concession de mines de houille, gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de soixante dix neuf hectares quarante sept ares six centiares, dépendant de la commune de Beyne-Heusay et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

AU NORD,
 partant de l'angle Nord-Ouest, de la maison du sieur Lemoine, située sur la grande route de Liège à Aix-la-Chapelle, en cotoyant du Nord-Ouest au Sud-Est, la partie gauche de cette grande route, qui sert de limites aux demandes en concession et en extension de la société Cowette et Lonette, jusqu'au chemin dit Jean Simon, à l'angle Ouest, duquel se trouve la petite chapelle St-Nicolas, adossée à la maison qui en forme l'angle Ouest.

A L'EST,
 du Nord-Est au Sud-Ouest et de l'Est à l'Ouest, en suivant le susdit chemin Jean Simon, de la chaussée à Chaumont, jusqu'à la place devant l'église de Beyne ; de ce point suivant du Nord-Ouest au Sud-Est, le chemin du hameau de Malueule, jusqu'au sommet du ravin dit le Grand Fond, ou ravin de Bache aux Reines ; l'on cotoie à gauche desdits chemins la demande en concession des Onhons.

AU SUD,
 de l'Est Nord-Est à l'Ouest Sud-Ouest, longeant le ravin de Bache aux Reines et ses sinuosités, limite des communes de Beyne et de Romsée, et de la demande en concession de Wérister, jusqu'à l'orifice de l'arène ou canal d'écoulement de Chanthier ; descendant ensuite le ruisseau formé des différents canaux d'écoulement et ses sinuosités, limite des communes de Beyne et Romsée et de la demande de Wérister, jusqu'au ravin et ruisseau Pirghaye ; de la jonction de ces ruisseaux par une ligne droite, longue de deux cent soixante quatorze mètres, formant avec le Nord magnétique un angle de 74°50, se terminant au ruisseau de Ransy.

A L'OUEST,
 de ce point par une deuxième ligne droite longue de cinq cent trente un mètres, formant avec le Nord magnétique un angle de 356°45 ; se terminant au chemin de Chénée à Beyne, à une borne servant de limites entre les propriétés des sieurs de Villenfagne et F. Frankson ; de cette borne et de l'Ouest-Sud-Ouest à l'Est-Nord-Est, suivant le chemin de Chénée à Beyne, jusqu'à un carrefour ; de ce dernier point longeant du Sud-Est au Nord-Ouest, le chemin de Neufcourt à la grande route de Liège à Aix-la-Chapelle, jusqu'à cette grande route, point de départ.

Du ruisseau Pirghaye, jusqu'au point de départ, on longe les limites de la concession de Foxhalle. Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers, comme redevance fixe, cinquante centimes par hectare ou telle autre somme qu'il plaira au gouvernement d'arbitrer.

LA DEPUTATION PERMANENTE DU CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE.

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810 ET 2 MAI 1857,

ARRÊTE :

1^o Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège, Beyne-Heusay, Queue-du-Bois, Fléron, Dison, Jupille et Romsée, feront afficher pendant 4 mois consécutifs, la 2^{me} demande en extension de concession ci-dessus analysée ; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.
 2^o Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication ; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.
 3^o Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.
 Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédésignés.
 Fait à Liège, en séance le 24 août 1858.

Présens : MM. B^{on} Vandenstein, gouverneur-président, Delfosse, Scronx, Hubart, Lhoeneux, Gouvy, Lekeu et Warzée, greffier. Pour expédition conforme, Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE.

VENTE

D'UNE

BELLE FERME, A TIGNÉE.

Le 30 AOUT 1858, à une heure de relevée, Messieurs les enfans FRANCK feront VENDRE publiquement et aux enchères, au bureau de la Mairie à Tignée, par le ministère du notaire DELIÈGE,

LES IMMEUBLES

CI-APRÈS :

1^{er} lot. — Une MAISON, cour, étable à vaches, grange, écurie, étable de bœufs, charfil, fournil avec cave, un beau jardin et deux prairies mesurant 5 hectares 40 ares, situé le tout contigu en Frumhy, commune de Tignée.
 2^{me} lot. — 47 ares 94 centiares de prairie, située derrière les Waides, commune de Tignée.
 3^{me} lot. — Une MAISON, deux jardins et dépendances, située au même lieu.
 4^{me} lot. — 56 ares 66 centiares de prairie, sise derrière les Waides, commune de Heuseux.
 5^{me} lot. — 67 ares 75 centiares de prairie, au même lieu.
 6^{me} lot. — 21 ares 79 centiares de prairie, au même lieu.
 7^{me} lot. — 57 ares 4 centiares de prairie, commune de Tignée.
 8^{me} lot. — 17 ares 45 centiares de prairie, dit Thier Hamal, sise commune de Tignée.
 9^{me} lot. — 50 ares 15 centiares de terre, derrière les Waides, commune de Tignée.
 10^{me} lot. — 17 ares 45 centiares de terre, au Trou de Heuseux, commune de Cereche-Heuseux.
 11^{me} lot. — 54 ares 48 centiares de terre, au chemin des Bœufs, commune de Tignée et de Cereche-Heuseux.
 12^{me} lot. — 45 ares 59 centiares de terre, au même lieu, commune de Cereche-Heuseux.
 Ces immeubles forment une belle ferme ; les bâtiments sont solides et en bon état ; les fonds sont de bonne qualité. Ils seront d'abord exposés en détail, puis en masse. — Les huit premiers lots sont contigus. 1155

BOURSES.

ANVERS, LE 27 AOUT.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	A Prusse. Em. à Berl.	116 1/2	P
" Det. diff.	49	A Naples. Cert. Fal.	95 1/2	A
Empr. de 48 mill.	101 1/2	A Et. Rom. Lev. 1852.	101 1/2	et P
Id. de 50 mill.	91 5/8 à 1/2	Cert. à A. 1854.	100 1/4	P
HOLL. Dette. activ.	—			
Rente-rembours.	—	CHANGES.		
AUTRICHE. Métall.	106 1/2	A		
Lots de fl. 100.	511	A Amsterdam. C. jours.	1 1/2	1/2 p. P
" fl. 250.	458	Id. 2 mois.	—	
" fl. 500.	755	A Rotterdam. C. jours.	1 1/2	1/2 p. P
POLOG. Lots fl. 500.	117	Id. 3 mois.	—	
" fl. 500.	153 et	P Paris. C. jours.	1 1/8 av.	A
Brès. Em. L. 1854.	81 1/2	Id. 2 mois.	5/8 p.	P
ESPAGNE. Ardoin.	19 5/4 à 5/8	A Londres. C. jours.	40 5/8	P
Dette passiv. 1854.	—	Id. 2 mois.	40 1/2	P
" Différée.	5 5/4	P Francfort. C. jours.	35 15/16	P
DANEMARC. E. Nott.	95 1/2	Id. 3 mois.	55 1/2	A
Dito à L.	75 1/4	P Bruxelles et Gand.	1 1/8	A

BRUXELLES, LE 27 AOUT.

Dette active 2 1/2	55	A Brasseries.	—	
Emp. Rothschild.	101 5/8	A Tapis.	—	
Fin courant.	—	A Fer d'Ougrée.	—	
Emp. de 50 mill.	91 1/2	A Mutualité.	116 5/4	
Id. de 57 mill.	75 5/4	P S. C. Bruges.	—	
Emp. de 1852 (4).	97 1/2	A Monceaux.	—	
Act. de la Soc. G.	828	P Act. Réunies.	—	
Emp. de Paris.	—	A Borinage.	—	
S. de Comm. de c.	140 1/2	A Houyoux.	—	
B. de Belgique.	140	A Papeterie.	—	
C. de S. et Oise.	—	A Lits de Fer.	—	
Hauts-Fourneaux.	127	P Luxembourg.	100	P
Banque Foncière.	100 1/2	A Civile.	—	
Idem.	—	A Herve.	—	
Fleury.	—	A Ch. de Fer de Col.	—	
Hornu.	—	A Ch. de B., M. et B.	—	
Selessin.	—	A Asphalt.	—	
Soc. Nationale.	125 1/2	A Holl. Dette active.	55 1/2	A
Levant du Fleury.	—	A Losrenten inscrit.	100	
Ougrée.	—	A Autriche. Métalliq.	106 5/8	P
Sars-Longscham.	190	A Naples. C. Falcon.	—	
Chemin de Fer.	—	A Espagne. Ardoin.	19 5/8	A
Vennes.	—	A Fin courant.	—	
St-Léonard.	—	A Prime un mois.	—	
Chatelineau.	—	A Différée de 1850.	—	
Verreries.	120	A Idem de 1855.	—	
Betteraves.	—	A Passives.	—	
Verr. de Charl.	—	A Brésil. E. de Roth.	—	
L'Espérance.	—	A Rome. E. de 1854.	101 5/8	A

Vienne, LE 20 AOUT.

Métalliques, 107 1/2. — Actions de la Banque, 1456 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 27 AOUT.

La goëlette anglaise John Remely, v. de Montvidéo, ch. de cuirs. Le koff belge Frederik, v. de Riga, ch. de bois et chanvre. Le koff hanovrien Zeelst, v. de Windau, ch. de bois. La goëlette anglaise Atacry, v. de Londres, ch. de diverses march. Le pleyt belge Deux-Amis, v. de Rotterdam, ch. de diverses march. La goëlette norw. 2 Solskende, v. de Bergen, ch. de stockfisch.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 27 AOUT 1858.

Froment, l'hectolitre.	fr. 23 07.
Seigle, idem.	14 75.

Imprimerie de J.-Bie Nossek, rue du Pot-d'Or, N^o 622, à Liège.